



CONSEIL SYNDICAL PETR SUD LOZERE

Date de convocation : 30/06/2026

Nombre d'élus en exercice : 24

Nombre de présents : 16

- Dont titulaires : 11
- Dont suppléants : 5

Nombre de votants : 12

- Absentation :
- Contre :
- Pour : 11

L'an deux mil vingt-six, 10 juillet à 14h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires CC CML : Pierre BONNET, Pierre-Emmanuel DAURTY, Philippe GIRAL, Frédéric GODEUX, Cécile URRUSTY

Les titulaires CC GCC : Damien ARMAND, Alain GERMANAUD, Serge GRASSET, Jaclyn MALAVAL, Matthieu PASCUAL, Vincent PRATLONG

Les suppléants CC CML : Pierre COLSON, Antoine Vincent

Les suppléants CC GCC : Éric DESCOTTE, Daniel GIOVANNACCI, Jean-Luc MICHEL

EXCUSES :

Les titulaires : Aïdane OBRIST

Les suppléants : Claudie MARTIN, François ROUYEYROL

Secrétaire de séance : Cécile URRUSTY

DELIBERATION 2026-07-16

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président rappelle la situation du PETR en terme de trésorerie :

- Pas de prélèvement d'impôt
- Dépendance des subventions versées **après** réalisation des actions
- Perception de l'adhésion des 2 CC à hauteur de 7.99€/habitant depuis 2023

Le PETR a contracté une ligne de crédit qui arrive à échéance le 16 juillet 2025, à hauteur de 500 000€. Considérant la nécessité d'honorer les engagements du PETR tant auprès des financeurs, fournisseurs que de ces agents,

Considérant la situation en terme de trésorerie et les délais de versement des subventions,

Le conseil syndical après en avoir délibéré unanimement,

DECIDE de renouveler la ligne de trésorerie sur la base de la proposition du crédit agricole



DONNE POUVOIR au président pour engager toutes les démarches nécessaires pour contracter une ligne de trésorerie dans la limite d'un montant de 500 000€, montant correspondant aux besoins évalués.

Fait à Florac,

Le président, Vincent PRATLONG

Le secrétaire de séance,